



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Thermalisme : évaluation par la HAS des économies budgétaires induites

Question écrite n° 15911

Texte de la question

M. Sébastien Humbert attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les remises en cause récurrentes de la prise en charge des cures thermales par les députés macronistes lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Depuis plusieurs années, des propositions visant à réduire ou à supprimer le remboursement des cures thermales sont régulièrement avancées au Parlement, notamment par des membres du bloc central et en particulier du groupe Renaissance, au motif de leur coût pour l'assurance maladie. Ces débats reviennent de manière récurrente alors même que les dépenses consacrées au remboursement des cures thermales ne représentent qu'environ 0,15 % des dépenses de la branche maladie. Cette approche exclusivement centrée sur la dépense ne prend pas suffisamment en compte les bénéfices que le thermalisme apporte au système de santé. De nombreuses cures permettent en effet une amélioration durable de l'état de santé des patients souffrant de pathologies chroniques, une diminution de la consommation médicamenteuse, une réduction du recours à certains soins et, dans de nombreux cas, un maintien plus long de l'autonomie. Par ailleurs, les évaluations mises en avant portent généralement sur le coût direct des remboursements sans intégrer les économies réalisées pour l'assurance maladie ni les retombées économiques, sociales et sanitaires générées par l'activité thermique dans les territoires concernés, comme dans les Vosges avec Bains-les-Bains, Vittel ou Contrexéville, municipalités de moins de 5 000 habitants où le thermalisme est au cœur de l'économie. Afin d'éclairer objectivement le débat public et de mettre fin aux remises en cause récurrentes du thermalisme lors de chaque examen du PLFSS, il lui demande si le Gouvernement envisage de saisir la Haute Autorité de santé afin qu'elle réalise une évaluation globale et indépendante des effets du thermalisme, intégrant non seulement son coût pour l'assurance maladie mais également les économies induites pour le système de santé, les bénéfices médicaux pour les patients, ainsi que les retombées économiques et sociales pour les territoires thermaux. L'amalgame entre soins de bien-être et thermalisme médical devant cesser, il lui demande également si le Gouvernement entend prendre appui sur une telle expertise afin que les débats futurs relatifs au thermalisme reposent sur une analyse complète de ses coûts et bénéfices et non sur la seule prise en compte de la dépense budgétaire immédiate.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Humbert](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15911

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5398